

Initiatives ministérielles

qu'il renferme le strict minimum quant à l'observation des règles du GATT.

Je ne peux m'opposer à ce projet de loi parce que la ratification de l'Accord du GATT, par le truchement de cet accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, est absolument essentielle si nous voulons vraiment participer aux vastes secteurs du commerce et de l'exportation.

Je défie le gouvernement de modifier plus en profondeur la LTGO. En fait, je défie le gouvernement d'abolir les douzaines d'obstacles au commerce interprovincial qui montrent que nous ne sommes pas prêts à faire autant pour assurer le bon fonctionnement du commerce à l'intérieur de nos frontières que nous sommes prêts à faire pour veiller aux échanges avec nos partenaires commerciaux en adoptant ce nouvel accord sur l'Organisation mondiale du commerce. Je défie le gouvernement d'ajuster les mécanismes de soutien de l'agriculture aux exigences du XXI^e siècle. Je défie les ministres du Commerce international et de l'Agriculture d'assurer le suivi de ce projet de loi C-57 en mettant en oeuvre le programme de réforme globale qui s'impose.

• (1155)

[Français]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, comme mon collègue du Parti réformiste le dit si bien, le Canada est un grand pays. Dans ce grand pays, il y a de grandes divergences de vues, et de grandes divergences géographiques. Cela est vrai également en agriculture.

Tout au long de son allocution, mon collègue du Parti réformiste a parlé abondamment des producteurs céréaliers, de la Loi sur le transport des grains de l'Ouest, des fameux wagons trémies qui se promènent vides pour pouvoir toucher des subventions, mais en aucun moment, ou alors il n'a qu'effleuré le problème des producteurs de l'Est. La plupart d'entre eux gagnent leur vie dans un système de la gestion de l'offre.

Dans ce fameux dossier de la gestion de l'offre qu'on va éventuellement remplacer par une tarification, j'espère qu'on a fixé la barre assez haut pour pouvoir protéger nos agriculteurs du Québec et de l'Ontario, notamment les producteurs laitiers, les producteurs de volaille et d'oeufs. Cette tarification devrait diminuer de 15 p. 100, mais l'ensemble de la tarification devra atteindre 36 p. 100 en six ans de moyenne.

La question que j'aimerais poser à mon collègue du Parti réformiste est la suivante: Comment conçoit-il, dans la négociation du GATT, l'article XI à l'effet que nos agriculteurs vivant de la gestion de l'offre vont voir si leur marché sera suffisamment protégé? Évidemment, étant donné que notre collègue est un résident de l'Ouest, il s'est attardé davantage à ses électeurs, et je le comprends très bien, mais le Québec en fait encore partie de ce Canada, pour le peu de temps qu'il nous reste, je l'espère.

J'aimerais connaître son point de vue quant à la gestion de l'offre, la tarification, et qu'il nous fasse connaître les positions de son parti dans ce domaine.

[Traduction]

M. Hermanson: Monsieur le Président, je remercie le député du Bloc pour sa question. Je voudrais tout d'abord l'informer qu'il y a des producteurs soumis au régime de gestion de l'offre non seulement dans l'ouest du Canada, mais également dans ma circonscription. Certains d'entre eux appuient la position du Parti réformiste au sujet de ce qu'il adviendra des secteurs assujettis à ce régime.

Pendant la campagne électorale, le Parti réformiste a été le seul parti à ne pas avoir peur des mots. Nous avons dit qu'il fallait apporter des changements aux secteurs soumis au régime de gestion de l'offre si nous voulions pouvoir nous conformer aux négociations du GATT qui étaient en cours à ce moment-là et qui ne se termineraient qu'après les élections.

En fait, nos prévisions ont été exactes à presque 100 p. 100. Les quotas d'importation ont été remplacés par des droits de douane. Nous avons laissé entendre que ces droits devraient être suffisamment élevés pour protéger ces secteurs pendant une période de transition vers une économie mondiale. Je dois dire que l'accord du GATT s'est révélé fort généreux pour les secteurs soumis au régime de gestion de l'offre, en ce sens que les droits de douane en vigueur sont extrêmement élevés, se situant à 300 p. 100 dans le cas de nombreux produits, ce qui, en substance, empêche absolument leur importation.

À la suite de cet accord sur l'Organisation mondiale du commerce et de son règlement d'application, il semble que les secteurs soumis au régime de gestion de l'offre bénéficient de traitements préférentiels par rapport à bien d'autres secteurs agricoles dont les traitements diminuent plus rapidement et qui doivent subir des réductions beaucoup plus fortes de leurs subventions.

Je répondrai au député en disant que les secteurs soumis au régime de gestion de l'offre s'en sont probablement mieux tirés que la majeure partie des producteurs de ma région, qui verront leurs subventions beaucoup plus réduites.

J'en profite également pour rappeler au député que si les choses se passent comme il le souhaite et que le Québec se sépare effectivement du reste du Canada, il sera certes difficile de maintenir ces conditions favorables. Je suis sûr que les Canadiens ne continueront pas d'accorder au Québec une part de marché allant jusqu'à 50 p. 100 pour le lait industriel importé au Canada, par exemple.

• (1200)

À mon avis, il serait sage que le député explique cette situation à ses électeurs. En fait, ils souffriraient beaucoup plus s'ils se retireraient du Canada au lieu d'y demeurer, même si nous convenons qu'il y a lieu de réformer le régime de gestion de l'offre et de modifier certaines règles fondamentales qui le régissent.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, je vais essayer d'être le plus bref possible. J'ai été un peu heurté par les commentaires qui viennent d'être prononcés par mon collègue du Parti réformiste, lorsqu'il nous dit qu'advenant une éventuelle séparation, comme ils le disent, du Québec du reste du Canada, les conditions d'écoulement du lait québécois sur le marché canadien ne seront plus les mêmes.